

PROJET DE CONSTRUCTION

DE L'AXE LARAMÉE-McCONNELL ENTRE

L'AUTOROUTE 50 ET LE CHEMIN DE LA MONTAGNE

PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Mémoire présenté dans le cadre
d'audiences publiques tenues à Hull par

LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

Présenté par le

CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS

Avril 2001

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Introduction	3
2.0 Mise en contexte.....	4
3.0 Les items reliés à l'environnement	5
3.1 L'avifaune	5
3.1.1 Intérêts et préoccupations	5
3.1.2 Les faiblesses des inventaires d'oiseaux.....	5
3.1.3 Les espèces d'intérêt.....	7
3.1.3.1 Épervier de Cooper.....	7
3.1.3.2 Petit Blongios.....	9
3.1.3.3 Buse à épaulettes.....	9
3.1.3.4 Autre faune et flore.....	9
3.1.4 Fragmentation des forêts et protection des milieux humides.....	10
4.0 Les items reliés à l'urbanisation.....	12
4.1 La variante du tracé.....	12
5.0 Conclusion.....	16
6.0 Bibliographie.....	16
7.0 Annexe.....	18

Note : Ce document a 28 pages.

Ce mémoire est le fruit de discussions entre les membres du COO et a été adopté lors de la séance de son conseil d'administration le 19 avril 2001. En mémoire de Jeanne D'arc MacMartin et de Léo Carrière, résidents au 17 rue Labelle. Ils y ont vécu 58 ans avant d'y être arbitrairement expropriés.

1.0 INTRODUCTION

Fondé en 1978, le Club des ornithologues de l'Outaouais (COO) est un organisme sans but lucratif, dont les activités convergent vers la connaissance de la faune ailée de la région de l'Outaouais (définie par les limites administratives en vigueur avant 1982). Membre fondateur de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues, le COO est un des 33 groupes d'ornithologie qui se partagent le territoire du Québec. Il est également membre d'organisations régionales et provinciales telle que l'Unité régionale des loisirs et des sports de l'Outaouais, l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie et l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

De façon plus précise, les objectifs du COO sont les suivants :

- Regrouper les personnes qui ont un intérêt commun pour l'observation des oiseaux dans la région de l'Outaouais ;
- Soutenir l'intérêt des gens par la pratique de l'observation et de l'étude des oiseaux, en particulier chez les débutants ;
- Recenser les populations d'oiseaux et maintenir des registres d'observation pour l'Outaouais québécois ;
- Assurer l'échange et la communication de renseignements ornithologiques ;
- Veiller à la protection et à la mise en valeur des sites de la région présentant un certain attrait pour les oiseaux.

Grâce à ses bénévoles, le COO organise de nombreuses activités dans l'ensemble de la région : excursions, entretien de postes d'alimentation, conférences, animation d'événements régionaux, cours et recensements. Quatre fois l'an, il publie *L'Ornithouais*, qui présente des statistiques d'observations saisonnières, des comptes rendus d'activités ornithologiques et des articles de vulgarisation scientifique. Le COO amorce des recherches et des études en plus de participer à des projets régionaux liés à l'environnement. Il gère une banque informatisée de données ornithologiques régionales ÉPOQ-Outaouais (Étude des populations d'oiseaux du Québec) comportant plus de 325 000 mentions (fin 2000), laquelle est régulièrement consultée par les gouvernements et divers organisme. Enfin, le COO gère une ligne téléphonique et un site web où l'on signale les activités à venir et la présence d'espèces en Outaouais.

Pour rejoindre un maximum de membres, le COO tient à diversifier ses activités et s'efforce de visiter l'ensemble du territoire de notre région. À la fin décembre 2000, la distribution territoriale de ses 240 membres était la suivante :

Communauté urbaine de l'Outaouais	66 %	MRC Les Collines-de-l'Outaouais	8 %
MRC Papineau	2 %	MRC La Vallée de la Gatineau	2 %
MRC Pontiac	6 %	MRC Antoine-Labelle	2 %
Ailleurs en province	2 %	Ottawa-Carleton	12 %

Voici quelques exemples de la contribution du COO dans la région depuis 22 ans :

- Construction et installation de plus de 250 nichoirs à Canards branchus et de 20 nichoirs à Petits-ducs maculés dans l'Outaouais, y compris le secteur du lac des Fées ;
- Participation aux relevés nord-américains des oiseaux nicheurs ;
- Participation très active aux programmes d'inventaire pan-québécois (*Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*) ;
- Organisation annuelle de nombreux recensements d'oiseaux ;
- Collaboration aux listes annotées d'oiseaux des réserves fauniques de La Vérendrye, de Papineau-Labelle, de Plaisance et de la forêt de l'Aigle et aux pages web du parc de la Gatineau, de la réserve de La Vérendrye et de la ville de Gatineau ;
- Publication de deux éditions du *Guide d'observation des oiseaux de l'Outaouais* ;
- Participation à la rédaction du *Guide des milieux humides à visiter au Québec*, dont six sites se trouvent dans l'Outaouais ;
- Parrainage et participation à un inventaire ornithologique du secteur du lac des Fées (1992) ;
- Participation à l'aménagement d'un sentier pédestre sur la rive est du lac des Fées (été, 1994) ;
- Participation aux audiences publiques du BAPE sur le marais de Touraine dans le cadre des travaux touchant le boulevard de la Vérendrye à Gatineau.

2.0 MISE EN CONTEXTE

Le plan de développement du transport de la Communauté urbaine de l'Outaouais prévoit un lien routier pour véhicules motorisés reliant les autoroutes 5 et 50 au tronçon déjà construit de Laramée-McConnell et qui rejoint vers l'ouest la route 148.

Le présent projet concerne la section de Laramée-McConnell qui part du boulevard Saint-Laurent et rejoint la section déjà construite à l'ouest du chemin de la Montagne. Dans cette section, l'axe à construire doit traverser un quartier résidentiel à Hull et franchir le sud du Parc de la Gatineau, dans le secteur du lac des Fées. Du point de vue urbain, deux quartiers résidentiels semblent particulièrement touchés, soit le quartier Wright et le quartier Jardins Taché. Du point de vue de l'habitat naturel, la portion située au sud du lac des Fées comporte un important milieu forestier, des habitats humides et un milieu en régénération.

Depuis de nombreuses années, les membres du COO s'intéressent à ce projet et tiennent à s'exprimer sur ses conséquences pour l'environnement et l'avifaune du secteur. Vivant parmi les autres utilisateurs du milieu urbain et forestier, nous sommes aussi sensibles aux conséquences du projet sur la vie des gens du secteur. Quelques remarques d'ordre général porteront aussi sur cet aspect.

Les bénévoles responsables de ce dossier au sein du COO ont assisté à la première partie des audiences publiques et ont préparé ce document qui fit l'objet de discussions au sein du Club avant de recevoir l'aval du conseil d'administration.

3.0 L'ENVIRONNEMENT

3.1 L'avifaune

3.1.1 Intérêts et préoccupations

Les membres du COO fréquentent le parc de la Gatineau, y compris la partie visée par le tracé proposé et ses zones contiguës, depuis de nombreuses années. Ce secteur est d'autant plus attrayant aux observateurs qu'il est très facile d'accès. Les membres du COO observent et rapportent les espèces d'oiseaux qu'ils y trouvent. De nombreuses espèces d'oiseaux fréquentent les différents milieux en toutes saisons, que ce soit au cours des migrations, de la reproduction ou même en hiver. Les oiseaux observés dépendent alors d'une nature variée pour assurer leur survie. Les membres du COO et autres personnes ont compilé au cours des années une liste de 160 espèces d'oiseaux signalées au moins une fois dans le secteur du lac des Fées depuis 1978, et 124 espèces depuis 1995 (voir liste en annexe).

Nous sommes préoccupés par l'impact qu'aura le projet étudié sur l'avifaune qui fréquente le secteur tout au long de l'année et, en corollaire, sur les habitats nécessaires à sa reproduction, à son alimentation, au repos et à sa vie en général. La préservation d'habitats naturels protégeant une importante biodiversité, comme celui du secteur du lac des fées, est d'autant plus préoccupante sur le plan régional que le sud de l'Outaouais urbain connaît un important développement d'infrastructures. Malheureusement, les membres du COO constatent que ce développement se fait trop souvent au détriment de l'environnement. Il va sans dire que les défenseurs de l'environnement, avec de faibles ressources, sont peu consultés et ne peuvent pas être de tous les combats. La présente audience met en présence d'un côté des gens d'affaires, des autorités municipales, la Commission de la Capitale nationale (CCN) et le Ministère Transport Québec (MTQ), et de l'autre côté, des organisations communautaires ayant peu de ressources. Le BAPE s'évertue à faire la promotion de l'importance de l'implication des citoyens et des citoyennes. Il serait alors souhaitable pour que le jeu de la démocratie soit vraiment équitable qu'un programme d'aide financière aux participants/participant(e)s soit mis sur pied dans le but d'aider les citoyennes/citoyens et leurs organisations sans but lucratif pour que celles-ci, concernées par les enjeux, puissent participer pleinement au processus d'examen suivi par le BAPE. Compte tenu des circonstances actuelles, nous espérons que le BAPE tiendra compte du déséquilibre des forces en présence.

3.1.2 Les faiblesses des inventaires d'oiseaux

Nous ne remettons pas en question l'expertise des responsables des travaux d'inventaire, car ceux-ci sont connus, particulièrement Monsieur Morneau. Par contre, nous remettons en question les conditions dans lesquelles le travail a été accompli :

- la précision recherchée,
- l'absence de mesures compensatoires adéquates,
- les procédures et les responsabilités du suivi et
- l'absence de stratégie correctrice des impacts potentiels.

Il s'agit d'appliquer ici la politique ne tolérant aucune perte nette de fonction ou d'habitat, politique trop souvent avancée et malheureusement trop souvent escamotée par les paliers

gouvernementaux. Faut-il rappeler que nous sommes ici dans un territoire désigné comme parc par le ministère fédéral des Ressources naturelles (voir carte topographique) depuis de nombreuses années ?

Selon nous, les inventaires de l'avifaune ont vraiment été insuffisants : on a fait seulement deux visites de cinq heures, le premier inventaire le 27 avril 2000 pour dénombrer la sauvagine et les nids d'oiseaux de proie, et le second, le 7 juin 2000, pour les espèces menacées et vulnérables et le dénombrement des autres espèces. Ces inventaires ont occulté les familles ou espèces d'oiseaux actifs la nuit ou discrets tel que les représentants des strigidés et des rallidés. De plus, l'inventaire visait uniquement la saison de reproduction. Aucune autre saison n'est étudiée, comme si l'hiver québécois faisait disparaître toute trace de vie du territoire. Les oiseaux qui fréquentent l'endroit en d'autres temps que la période d'inventaire n'ont tout simplement pas été étudiés.

Autre exemple : l'observation d'un Petit Blongios, espèce à statut précaire, rapportée par les responsables de l'inventaire floristique réalisé le 10 août 1999 (site d'inventaire numéro 2), n'est pas inclus parmi les espèces d'oiseau et n'a fait l'objet d'aucune recherche particulière lors de l'inventaire d'avifaune. L'inventaire floristique qui avait révélé sa présence datait pourtant de près d'un an auparavant.

Autre exemple encore : deux douzaines de nids d'Hirondelles à front blanc se trouvent sous le tablier du viaduc du chemin de la Montagne, très visible encore le 14 avril 2001. Soulignons que ce secteur, par le truchement du projet en question, subira des impacts majeurs. L'espèce n'a pas été relevée dans l'étude des oiseaux nicheurs. **Le COO recommande de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce à cet endroit comme oiseaux nicheurs et de l'ajouter à la liste des victimes potentielles.**

À propos des inventaires sur l'avifaune, lors de la séance du 20 mars dernier, le Président de la Commission. Monsieur Beauchamp. posait la question suivante à M. Daniel Saint-Hilaire, de la Société Faune et Parcs Québec, qui a répondu ce qui suit :

LE PRÉSIDENT :

« Est-ce que le temps consacré, l'idée des deux visites pour faire l'observation, est-ce que ça vous semble un temps minimal ou est-ce que vous auriez souhaité une observation plus considérable là-dessus? »

M. DANIEL SAINT-HILAIRE :

« J'ai pris connaissance à plusieurs reprises de l'étude sur l'avifaune et puis les compétences des observateurs, c'est des personnes très compétentes. Je dirais même, les spécialistes au Québec, spécialement pour les oiseaux de proie, sont vraiment compétents, mais on dirait qu'on ne leur a pas donné la chance de pouvoir... comme monsieur Tellier le disait, ils auraient pu aller à plusieurs reprises pour mieux documenter les espèces présentes sur le tronçon. Exemple, je ne sais pas, la nuit, les hiboux, les engoulevents, un paquet d'espèces. Aussi, ces milieux-là peuvent être fréquentés à d'autres saisons; exemple, en migration au printemps, en migration à l'automne. Donc, c'est évident que la période la plus critique, c'est la nidification, les espèces qui nichent sur le site, mais il reste que le site peut servir aussi en d'autres temps de l'année »

Tel que mentionné, dans le secteur touché, le COO a compilé une liste de 160 espèces d'oiseaux sur une période de 22 ans et de 124 espèces pour les cinq dernières années. De concert avec la firme d'ingénieur-conseil responsable des études, les autorités du MTQ auraient pu, puisqu'elles nous connaissent depuis le prolongement du boulevard Saint-Raymond, à Hull, la construction du boulevard de la Vérendrye, à Gatineau, et le contournement de l'autoroute 50, à Masson-Angers et Buckingham, établir un sain dialogue à ce sujet. **D'après le COO, des études plus poussées s'avèrent nécessaires, peu importe le tracé retenu, et le MTQ et la CCN doivent définir de réelles mesures d'atténuation et de compensation. Le COO souhaite participer à ces travaux.** Il sera par la suite plus facile d'apprécier les efforts déployés afin de compenser les pertes d'habitats. Nous serons plus ouverts aux solutions quand les problèmes seront mieux définis.

3.1.3 Les espèces d'intérêt

3.1.3.1 Épervier de Cooper (*Accipiter cooperii*)

Au Québec l'espèce est classée **espèce vulnérable** (* espèce présente de façon régulière et particulièrement exposée à devenir menacée ou en danger parce que ses effectifs sont faibles ou en déclin, parce qu'elle se trouve aux confins de son aire de répartition ou en des stations restreintes ou pour toute autre raison). Dans la liste commentée des oiseaux du Québec (David, 1996), il a le statut de **nicheur migrateur rare** (* présent annuellement mais observé en très petits nombres ou en quelques stations seulement) ; **hivernant rare** pour le sud du Québec. Dans le rapport sur la situation de l'Épervier de Cooper au Québec et en fonction des données historiques, on peut lire que l'Épervier de Cooper n'a jamais été abondant au Québec et que **la population ne dépasserait pas 60 couples nicheurs** (Robert, 1989; Beaulieu, 1992; Cyr et Larivée, 1995; Bird, 1999). Dans les années 1950 et 1960, sa reproduction est affectée par les organochlorés comme le DDT. Depuis 1972, sa population tend vers une certaine stabilité et en 1983, il obtient le statut de vulnérable par le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). L'espèce est retirée de la liste en 1996. Par contre, il figure toujours sur la liste de la faune vertébrée du Québec susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Actuellement, la population du sud du Québec et de l'Ontario est considérée stable ou légèrement à la baisse. Au Québec, les informations traitant du choix d'habitat de nidification sont rares. Bird (1999) indique que l'espèce a tendance à choisir des arbres de 7 à 20 mètres de haut et souvent rapprochés d'un plan d'eau ou zone humide.

À propos de l'Épervier de Cooper, lors de la séance du 22 mars 2001, le Président de la Commission posait la question suivante à M. Serge Lemieux, d'Environnement Canada.

LE PRÉSIDENT :

« À propos de l'avifaune, il y a une chose qui a été assez débattue, c'est le fameux Épervier de Cooper qui nidifie à un certain endroit et on se dit : il va se renidifier ailleurs. Quelles sont les considérations de l'expérience que vous avez à ce niveau-là sur la capacité de ces espèces-là de se reloger si on intervient sur leur milieu ? »

M. SERGE LEMIEUX :

« Chez les oiseaux, en particulier chez les oiseaux de proie, ils ont tendance à revenir nicher dans le même nid plusieurs années d'affilée.

Mais ce qu'on sait, par contre, c'est que souvent, pour des espèces comme ça, lorsqu'on les déplace, lorsqu'on détruit leur habitat, elles ne reviennent pas, tout simplement, pour la simple raison qu'elles ne trouvent peut-être pas nécessairement dans les parages à côté les mêmes conditions favorables qu'elles recherchaient, puis qu'elles trouvaient auparavant.

Ce sont des espèces quand même très sélectives dans leurs habitats et ce sont des espèces qui ont de très grands territoires aussi, comparativement aux autres oiseaux. Alors, ça peut avoir des territoires pouvant avoir des diamètres assez importants, genre un quart, un demi-kilomètre parfois et même plus. Alors, c'est bien évident que ces prédateurs-là qui ont besoin de proies, donc ont besoin d'un plus grand territoire pour trouver leurs proies et à partir du moment où on détruit leur habitat et leur nid, ça peut facilement ne plus convenir à l'espèce.

(À cet effet, Bird (1999) indique qu'il niche dans des terrains boisés de 4 à 8 hectares et son territoire de chasse a un rayon de 3,5 à 5,5 km)

Et dans le cas d'espèce menacée comme ça, sur des terres fédérales qui ont une certaine vocation, entre guillemets, de conservation là, je pense qu'il faut faire vraiment tous les efforts possibles pour éviter la destruction d'un habitat d'espèce menacée comme celle-là.

Je vous donnerais juste une précision: l'Épervier de Cooper est désigné espèce menacée dans à peu près 50 % des États du nord-est des États-Unis. La population est vraiment en régression aux États-Unis, vers le nord. Alors d'ici une décennie peut-être deux, le Canada, puis l'est du Canada, en fait, va être à peu près le seul territoire de nidification de l'espèce et ça va toujours en se rétrécissant. Alors, les responsabilités du Canada en vertu de la Convention sur les oiseaux migrateurs, les responsabilités du Canada vis-à-vis les États-Unis et autres pays qui peuvent partager cette ressource-là vont être de plus en plus grandes. »

Ici, l'Épervier de Cooper a choisi comme site de nidification la prucheraie. Le déboisement même partiel de ce peuplement pourrait nuire à son habitat de reproduction et à son aire d'alimentation en plus de nuire à l'habitat de ses proies. Nous tenons à souligner que l'impact potentiel que subira l'espèce en question s'ajoute aux impacts cumulatifs qu'a subi l'environnement du secteur depuis 20 ans (ex : agrandissement de la prison de Hull qui a nécessité l'abattage d'une partie de la forêt constituée de vieux Pins blancs, réalisé à notre connaissance sans aucune étude d'impact par les autorités municipales et provinciales). **Le COO recommande de porter une attention particulière aux risques pour l'habitat découlant du choix d'un tracé affectant une espèce à l'avenir si préoccupant et incertain que l'Épervier de Cooper.** Les membres du COO ont confirmé la présence d'un couple observé les 9 et 14 avril 2001 dans le secteur de nidification dans l'aire d'étude considérée par le projet.

3.1.3.2 Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*)

Au Québec, l'espèce est classée dans la catégorie **espèce vulnérable**. Au Canada, le Petit Blongios niche dans le sud des provinces du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick et se classe selon le COSEPAC dans la catégorie de risque **préoccupante**. On estime la population canadienne du Petit Blongios à moins de 1 000 couples dont le gros des effectifs se trouvent principalement en Ontario. À la liste commentée des oiseaux du Québec, on lui donne le statut de: **nicheur migrateur rare**.

L'espèce niche le plus souvent dans les marais d'eau douce. Pour notre petite population québécoise et outaouaise, la perte des habitats est un problème grave. La plupart des oiseaux nicheurs se retrouvent dans les régions urbanisées du sud du Québec déjà soumis à de fortes pressions reliées aux activités humaines.

Le COO recommande d'étudier la fréquentation du secteur touché par le Petit Blongios avant de construire les infrastructures. Rappelons que cette espèce n'avait pas été ciblée dans le cadre des inventaires réalisés dans l'étude des impacts sur l'avifaune et qu'un individu a été observé en août 1999 lors de l'inventaire floristique effectué dans le cadre du projet de l'axe Laramée-McConnell.

3.1.3.3 Buse à épaulettes (*Buteo lineatus*)

Au Canada, la Buse à épaulettes, que l'on retrouve en Ontario et au Québec, se classe selon le COSEPAC dans la catégorie de risque **préoccupante**. La population au Canada est estimée entre 2 000 à 5 000 couples. Dans la liste commentée des oiseaux du Québec, on lui octroie le statut de **nicheur migrateur peu commun** (* présent annuellement mais observé peu souvent) **hivernant inusité**. Dans le secteur, le COO considère l'espèce comme nicheuse migratrice occasionnelle.

Le COO recommande qu'au même titre que le Petit Blongios, on étudie la fréquentation du secteur touché par la Buse à épaulettes avant de construire les infrastructures. Des mesures appropriées, tout comme pour les autres espèces d'intérêt, devront être décrites et la responsabilité du suivi imputée. Les membres du COO ont observé la présence d'un couple en parade nuptiale dans le secteur les 9 et 14 avril 2001.

3.1.3.4 Autre faune et la flore

Par nature, nous nous sommes concentrés sur l'avifaune du secteur. Mais il n'y a pas que les oiseaux. À ce titre, les agents de conservation des ressources naturelles du Parc de la Gatineau nous soulignaient la capture d'un Pékan (*Martes pennanti*) dans le secteur du lac des Fées. Les membres du COO ont rapporté l'observation de nombreuses espèces de mammifères dans le secteur visé. Mentionnons le Cerf de Virginie, l'Ours noir, la Marmotte commune, le Renard roux, plusieurs espèces de souris, taupes et musaraignes, les écureuils, le tamia rayé, les polatouches, la chauve-souris, le Lièvre d'Amérique, le Castor d'Amérique, la Loutre d'Amérique, le Raton-Laveur, le Vison d'Amérique, la Mouffette d'Amérique et le Porc-épic. Ces observations ont été faites au gré des sorties de nos membres. Il est possible que plusieurs de ces

espèces aient un statut de vulnérabilité soit provincial ou national. La présence de ces espèces dans le secteur laisse sous-entendre, selon nous, que le territoire est aussi utilisé par bien d'autres espèces d'animaux autant pour leur alimentation que pour leur reproduction et la libre circulation des espèces (soit comme voie migratoire).

Les membres du COO se sont impliqués dans un autre projet régional avancé par le gouvernement du Québec, à savoir l'aménagement d'un terrain de golf dans le parc écologique du lac Leamy. Cette expérience a mis en lumière le fait que les ministères provinciaux responsables de la protection de l'environnement émettent des autorisations sans connaître nécessairement la composition floristique d'un territoire. Plusieurs espèces de plante rares ou menacées furent recensées après l'émission de la plupart des autorisations provinciales. Sans être des experts dans les inventaires floristiques, mais suite à la difficile expérience que nous venons de rapporter et aux limites imposées dans le secteur de l'avifaune, nos membres doutent fortement que l'inventaire ait recensé toutes les espèces de plante (arbres, arbustes, herbacées, mousses, champignons et autres) présentes dans le secteur.

À cet effet, le COO recommande un examen minutieux des résultats compilés pour la faune et la flore et ce en regard de la liste des espèces menacées afin de s'assurer que les bonnes décisions seront prises à la lumière des meilleures informations extraites de l'environnement. Le territoire traversé n'est pas simplement un terrain vague mais bien un parc. et pour nous, un parc de conservation malgré qu'il ne soit pas géré par Parcs Canada.

3.1.4 Fragmentation des forêts et protection des milieux humides

La fragmentation des forêts dans le sud du Québec menace gravement la biodiversité dans nos régions. On peut lire, au point 4.3.1.4 de l'étude des impacts sur l'avifaune, que * l'augmentation de la fragmentation du milieu forestier va probablement réduire le succès de reproduction de plusieurs espèces de passereaux forestiers et, à terme, entraîner une réduction de l'effectif nicheur du secteur. « C'est pourquoi en cette période de fragmentation des habitats, la gestion au profit d'espèces aux conditions écologiques différentes sur des surfaces réduites devient un exercice très critiquable tant sur le plan biologique que culturel. Beaucoup de naturalistes défendent «leur» espèce en tout lieu sans prendre en compte l'état des populations au niveau régional et celle des écosystèmes censés abriter ces espèces, surtout dans un contexte d'insularisation des habitats. Comment faire pour tenir compte du déclin d'espèces moins observées, moins rapportées comme les chauves-souris, les batraciens et les reptiles» (Génot, Jean-Claude. 2000). En ce qui nous concerne, le COO souhaite la conservation de l'écosystème (la Prucheraie, les milieux humides) et s'emploie à prendre en note les espèces indicatrices de l'état de santé de l'environnement qu'est l'avifaune présente à l'extrémité sud de notre communauté. Selon nous, elle constitue aujourd'hui le sort réservé demain à cette faune située toujours un peu plus au nord.

Une fois de plus, les espèces fauniques qui écoperont sont essentiellement les espèces forestières qui ont besoin de surfaces boisées de tailles considérables pour nicher. De plus, l'étude indique qu'à cause de sa localisation au sud de la ligne électrique, le tracé projeté va augmenter la fragmentation du couvert forestier du secteur du lac des Fées. Le tronçon proposé entre la promenade de la Gatineau et le chemin de la Montagne, selon l'option I, en passant au sud de la ligne de 315 kV produira cette fragmentation.

Un des habitats les plus menacé des zones urbanisées est le milieu humide et l'Outaouais ne fait pas exception à cette règle. C'est pourquoi, **le COO recommande que, dans le cadre de ce projet, on examine les impacts cumulatifs que l'environnement régional a subis au cours des derniers 20 ans, en s'attardant particulièrement à la disparition des milieux humides du secteur et de la région.** On aurait récemment prétendu que le tracé n'entraînera que la disparition d'un trois millièmes du Parc de la Gatineau. Nous croyons nécessaire de faire la somme des millièmes perdus au profit d'infrastructures au cours des derniers 20 ans. Citons quelques exemples : prolongement du boulevard Saint-Raymond, construction de lignes de transport d'énergie, élargissement du chemin de la Montagne, vente par la CCN d'espace vert contiguë au parc au profit de projet domiciliaire et de la construction de centre commercial (pour lequel il a fallu faire pencher certaines normes environnementales), agrandissement de la prison de Hull, etc. De plus, ajoutons la disparition des trop nombreux petits milieux humides intermittents (pris individuellement, trop petits pour être justement estimés) et souvent ignorés par nos développeurs, mais utiles aux batraciens pour leur reproduction, à la petite faune et à l'avifaune pour leur alimentation. Avec ces millièmes de nature disparus, nous regardons, trop souvent impuissants, surgir le milieu urbain avec ses infrastructures asphaltées et cimentées.

Le COO recommande que les promoteurs du projet calculent exactement les superficies de milieu humide, quelle que soit leur importance, perdues au profit du projet et que des mesures de compensation soient négociées afin que des projets de mise en valeur de milieux naturels soient mis de l'avant par des organismes sans but lucratif dédiés à la promotion et à la sauvegarde de milieux naturels dans un contexte régional. Il ne s'agit pas ici de créer un milieu humide dans un marais déjà existant, comme au marais de Touraine.

La présence de chicots est un autre sujet de préoccupation. Qui entretiendra les marges de recul le long de ce tracé ? Nous connaissons l'importance des chicots dans le milieu forestier. Ces arbres morts sont souvent des arbres de vie. Quelles sont les politiques mises de l'avant par les deux propriétaires riverains de la future voie ?

Nous craignons même le bruit, celui de ces fameuses scies mécaniques au nom d'une prétendue sécurité publique. Et celui de l'entretien des zones gazonnées qui borderont le tracé. Le **COO** ne s'oppose pas à l'entretien, mais s'inquiète des procédures. Trop souvent, voyons-nous la machinerie du MTQ ou à contrat pour la CCN, aller couper l'herbe longue, site de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux. Il existe des lois protégeant ces sites de nidification. Combien de constats d'infractions furent émis aux organismes responsables de l'entretien de nos routes et de nos parcs à ce jour ? **Le COO recommande qu'une attention particulière soit apportée au programme d'entretien du boulevard autoroutier.**

4.0 LES ITEMS RELIÉS À L'URBANISATION

4.1 La variante du tracé

Selon les promoteurs, l'option I constitue l'option qui demande le moins de déblais de roc (une coupe de 10 m au lieu de 15 m pour l'option II) et le moindre tracé à l'intérieur du parc de la Gatineau en passant sur des terrains appartenant à la ville de Hull. L'aspect financier des travaux soutient aussi cette vision.

Cette option I est cependant la plus destructrice en terme de déboisement ; elle menace directement le site de nidification de l'Épervier de Cooper ; elle fragilise l'écosystème forestier et a un impact paysager désolant sur l'écosystème du secteur.

La ville de Hull, la CCN et le MTQ ont intérêt à bien gérer ce patrimoine écologique régional afin de maintenir sa plus grande biodiversité. Le rôle joué par cette forêt, pour la population comme pour la nature elle-même est important. Le gain réusis par l'urbanisation sur ce milieu écologique risque aussi de mettre en péril des parcelles de forêt situées plus au nord, plus tard. On ne peut compter quelques plantations d'arbres et les boîtes à fleurs comme des mesures de compensation adéquate pour la perte d'un habitat forestier trop peu étudié et méconnu. Ces mesures trop souvent avancées à légère constitueraient en soi une artificialisation de l'écosystème forestier présent. La conservation des écosystèmes assure une mosaïque propre à la survie des espèces. Lors des travaux quotidiens et des aménagements d'infrastructures majeures, une saine gestion écologique doit évoluer vers une meilleure prise en compte de la biodiversité. À titre d'exemple, nous croyons en la conservation de peuplements de vieux arbres (ici, la prucheraie renferme de vieux spécimens de Thuya occidental et de Pin blanc) pour leur laisser la possibilité d'accomplir entièrement leur cycle de vie. Nous implorons de conserver à cette forêt, quasi urbaine, le solde de son caractère naturel et l'essence de ses trois fonctions : protection, régénération et accueil. Nous avons attiré l'attention sur quelques espèces connues de nous qui ont un statut de vulnérabilité, mais **il serait important de regarder l'écosystème dans son ensemble.**

Le document en réponse aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec nous apprend que l'option I est celle qui implique le plus de déboisement en milieu forestier (92 043 m⁵ contre 74 748 m⁵ et 74 724 m² pour les tracés II et III). La principale différence se situe au niveau de la prucheraie (groupement Pu B1 70), un groupement de classe 70 ans qui abrite un nid d'Éperviers de Cooper. Contrairement au tracé I qui traverse ce groupement, le tracé II l'évite en bonne partie et le tracé III en totalité. Pour sa part, la bretelle sud modifiée, qu'il est possible de faire avec ces deux options, réduit l'espace nécessaire dans ce groupement forestier. Tel qu'indiqué au tableau 8, les superficies déboisées pour ce groupement s'élèvent respectivement à 16 103, 1 533 et 1 395 m⁵ pour les tracés I, II et III.

Le tableau 8 intitulé * Groupements végétaux touchés par les trois variantes de tracé dans le Parc de la Gatineau, du même document, nous révèle ce qui suit. L'option I est celle qui affecte davantage la prucheraie de 70 ans qu'occupe l'Épervier de Cooper avec 16 103 m² par rapport à 1 533 m² pour l'option II. En ce qui concerne les milieux humides, l'option I touche une surface petite, il est vrai, de 346 m² (en fonction de la définition d'un milieu humide utilisée par le promoteur) mais l'option II, elle, ne touche aucun milieu humide.

Dans le résumé du rapport d'évaluation environnementale du projet, en page 24, au point 3.0, *Impacts et mesures d'atténuation*, on peut lire au sujet de l'Épervier de Cooper : * Suite à la construction de la route, l'oiseau pourra continuer d'utiliser les portions résiduelles de la prucheraie ou un autre peuplement forestier mature situé à proximité pour bâtir son nid. On écrit qu'il **pourra** utiliser ce qui restera de prucheraie ou se localiser de nouveau dans les environs. Mais est-on certain que le dérangement relié aux coupes forestières d'importances de son secteur de nidification, ajouté à celui des travaux de construction si près de son secteur de nidification et du passage du boulevard autoroutier, avec ses milliers de véhicules, ne chasseront pas l'espèce de ce secteur qui lui convient très bien actuellement ? Devons-nous risquer la perte de l'espèce ou de toute autre espèce dans le secteur pour voir si les espèces parviendront à s'acclimater aux changements de leur habitat ? Devons-nous malheureusement comptabiliser cette perte au bilan des millièmes d'habitat perdus trop souvent répétés ?

De plus, peut-on s'interroger sur le sort qui attend la prucheraie résiduelle à la mise en service d'un tracé selon l'option I ? En effet, la Pruche de l'Est est une espèce intolérante au compactage des sols (ses racines étant en surface), aux sels de déglacage et à l'impact que subira le milieu de l'ouverture du paysage (évaporation, évapotranspiration, fonte des neiges, vent, radiations solaires, humidité du sol, augmentation du débit moyen des cours d'eau intermittents, augmentation des crues et des étiages, érosion, augmentation des températures, augmentation des vitesses de ruissellement, etc.). D'autres pertes sont à prévoir suite aux travaux de construction et au cours des opérations pour les arbres proches du tracé. Il est bien entendu que le promoteur ne peut pas nous garantir la re-création d'un tel milieu. À cet effet, nous tenons comme preuve les nombreuses promesses réalisées par le même promoteur, le MTQ, dans le cadre du projet du prolongement du boulevard Saint-Raymond, dans le même parc, dans une portion située à quelques km à peine au nord du présent projet, sur du terrain beaucoup moins accidenté. En particulier, nous attendons encore les arbres plus de dix ans après la fin des travaux dans une zone contiguë au marais Saint-Raymond. Notre patience semble devoir être sans borne.

Toujours dans le document en réponse aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec, on laisse sous-entendre que la localisation hors du parc (soit sur un territoire de la ville de Hull) de portions de prucheraie, celle entre autres où se trouve le site de nidification de l'Épervier de Cooper, fait que la préservation du site n'a pas la même valeur que si cette prucheraie était en entier dans le Parc de la Gatineau. On lit donc :

** Les gains environnementaux possibles au niveau des composantes du milieu terrestre se situent en bonne partie à l'extérieur du Parc de la Gatineau.*

Et encore :

** Soulignons enfin que le tracé I est celui qui minimise l'empiétement sur le Parc de la Gatineau. Tel qu'indiqué à la figure 5.4 du rapport d'évaluation environnementale, la bretelle sud ainsi qu'une partie de l'emprise du tracé principal se situent sur des terrains appartenant à la Ville de Hull.*

LE COO considère qu'une prucheraie de cette qualité, dont le seul tort est d'être en partie hors du Parc de la Gatineau, ne devrait pas être détruite sur de telles prémisses. La prucheraie fait partie d'un tout, qu'elle soit dans le Parc de la Gatineau ou sur un terrain voisin appartenant à la ville de Hull.

En se référant à la séance de l'après-midi du 22 mars 2001, M. Beauchamp, pose la question suivante à M. Serge Lemieux d'Environnement Canada :

LE PRÉSIDENT :

« Est-ce que cette considération-là vous amène à des divergences d'opinion sur le choix des variantes ? »

M. SERGE LEMIEUX :

« Bien, en fait, les recommandations qu'on fait, c'est des recommandations standards dans des situations comme celles-là. Dès qu'on a un projet où on se retrouve en présence d'espèces menacées, et puis surtout dans une aussi grande diversité, on parle là d'une espèce de flore désignée, neuf espèces susceptibles d'être désignées, une espèce, l'Épervier de Cooper qui est sur la liste du Québec, une possibilité de nidification du petit blongios qui est sur la liste fédérale cette fois-là, décidément sur un aussi petit tronçon, ça nous amène à inviter puis à inciter fortement les décideurs fédéraux à revoir le tracé.

335

Je pense qu'il faut réaliser aussi que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la loi le dit très bien, c'est une loi, c'est un processus qui doit être appliqué au tout début de la planification d'un projet, c'est un outil de planification et non un bilan de ce qu'on va perdre.

340

Alors, dans le cas du parc de la Gatineau, si on veut que l'évaluation environnementale fédérale soit un outil de planification, bien, il faut aller regarder dans une certaine bande, dans un certain corridor, il faut aller regarder quelles sont les ressources qu'on retrouve là puis, après ça, bien identifier le tracé de moindre impact.

345

Ça ne veut pas dire qu'on n'acceptera pas un tracé où il y a encore des espèces menacées. Tout ce qu'on veut dire, c'est qu'il faut essayer de choisir un tracé de moindre impact et être certain qu'on a pris le tracé de moindre impact. »

À cet effet, les membres du COO sont retournés sur le terrain afin de vérifier certains détails reliés à la présence des fameuses bretelles. La CCN souhaite la construction de bretelles donnant accès à la promenade de la Gatineau reliant celle-ci au cœur de la capitale. Malheureusement, les bretelles souhaitées produisent un impact majeur sur le milieu naturel.

Les membres du COO ont examiné la possibilité d'éliminer les fameuses bretelles en utilisant plutôt celles de la Promenade du lac des Fées et le boulevard Gamelin (ou se trouvent déjà un accès et des infrastructures d'accueil importantes). Les économies ainsi réalisées pourraient également permettre d'assurer un accès par le boulevard Saint-Raymond, où il existe déjà une bretelle de sortie. Le terrain nous semble moins difficile à travailler à cet endroit (il y aura sûrement un gain au niveau des coûts totaux de construction) et l'écosystème présent semble plus relié à d'anciens terrains agricoles sur lesquels la nature a repris ses droits. De plus, déjà des milliers de véhicules y circulent à chaque jour. Nous croyons que cette option pourrait en être une de moindre impact.

Enfin, tel que l'indique le Conseil régional de développement de l'Outaouais (2000) dans sa planification stratégique régionale 2000-2004, « Pour assurer le développement socio-économique de la région de l'Outaouais nous devons intervenir simultanément et de façon coordonnée au niveau de 4 axes. En effet, à quoi bon faire des efforts pour attirer ou développer des entreprises dans la région si d'un autre côté la région n'est pas capable d'offrir un bassin suffisant de main d'œuvre qualifiée, si elle n'a pas les institutions ou les infrastructures minimum requises ou si elle n'offre pas une qualité de vie qui va attirer et maintenir en région les personnes et les entreprises ... Le développement et la diversification de notre économie doivent se fonder sur l'entrepreneurship et l'innovation. Dans cet axe, huit cibles prioritaires ont été identifiées, ce sont le tourisme, les technologies de l'information, les produits de la forêt, l'agroalimentaire, la culture et les industries culturelles, l'international, l'économie sociale et les secteurs émergents (environnement - ... ». Nous croyons que le parc de la Gatineau, particulièrement sa portion visée par le présent projet, constitue en soi une infrastructure offrant une qualité de vie souhaitable par la plupart des citoyennes et citoyens, résidents de longue date ou nouveaux arrivants en notre communauté. En notre sein, cette infrastructure en pleine santé constituera certes une attraction au profit de toutes et tous et saura maintenir en place les ressources humaines nécessaires à l'épanouissement de notre région. C'est un outil qui répond à au moins cinq des huit cibles prioritaires identifiées. Le projet en question ne doit pas être qu'un vil projet. L'esprit qui nous guide doit en faire un projet innovateur laissant place à une interaction des expertises régionales tant du domaine de l'ingénieur que du domaine du biologiste.

5.0 Conclusion

Les oiseaux jouent un rôle de premier plan dans les mythes et les légendes des peuples. Symboles de liberté et de transcendance, ils représentent l'essor de l'âme humaine, libérée de ses attaches terrestres, capable de s'élancer vers les cieux pour une communication spirituelle. De retour sur terre, ils apportent des messages prophétiques, des conseils et assistent les mortels au cours de leurs voyages terrestres et spirituels. Ces esprits de l'air établissent le lien entre l'âme et les forces spirituelles célestes (tiré Des mythes et des légendes).

Les membres du COO souscrivent sans réserve aux préoccupations et remarques de M. Lemieux d'Environnement Canada. Quoique nous soyons conscients que nous ne vivons pas dans une bulle étanche et que le changement est inévitable, il demeure quand même important de réfléchir aujourd'hui aux conséquences de demain. Pour se faire, il faudra choisir un tracé qui sera hors de tout doute celui du moindre impact sur la biodiversité. D'autres options sont à vérifier. L'option I semble comporter trop de risques à des éléments du milieu naturel pour lesquels une appréciation juste et équitable semble faire défaut. **Quant à nous le tracé II, duquel les bretelles de la promenade de la Gatineau auront été biffées, mérite d'être mieux étudié.** Il y aura de toute façon une coupe dans le roc et l'impact visuel devrait être équivalent, peu importe le volume enlevé. On parle peut-être d'un volume supérieur de déblais de roc à celui du tracé I, mais le roc lui n'est pas une espèce menacée. **De plus, nous demandons à voir de réelles mesures de compensation pour les pertes environnementales encourues ou du moins des mesures d'atténuation valables.** Il ne s'agit pas ici de simplement suggérer la plantation de quelques espèces arbres non-indigènes et l'installation de quelques boîtes à fleurs.

Nous espérons que les promoteurs du projet et les intervenants régionaux sauront reconnaître et apprécier cet effort de communication. L'esprit qui nous guide en est un de collaboration. La plus grande accessibilité au Parc de la Gatineau et à ses activités par tous les citoyens, et en particulier par les ornithologues de l'Outaouais, demeure l'une de nos préoccupations et doit se faire dans le plus grand respect de nos ressources naturelles. Nous croyons qu'un processus incomplet dans sa forme et dans son esprit pourrait être préjudiciable pour le futur du Parc de la Gatineau et pour l'environnement présent au sein même de notre communauté. Que ce soit dans l'extrémité sud du Parc de la Gatineau ou dans une autre portion de celui-ci ou dans tout autre milieu naturel de notre communauté, nous avons le devoir de nous assurer que tous pourront y pratiquer l'art coloré de la patience et de l'écoute.

6.0 Bibliographie

BEAULIEU, H. 1992. Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Gouvernement du Québec, vii + 107 p.

BIRD, D. M. 1999. Rapport sur la situation de l'épervier de Cooper (*Accipiter cooperii*) au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la faune et des habitats. 71 p.

CYR, A. et J. LARIVÉE. 1995. Atlas saisonnier des oiseaux du Québec. Les Presses de l'Université de Sherbrooke et Société de loisir ornithologique de l'Estrie. Sherbrooke. 711 p.

DAVID, N. 1996. Liste commentée des oiseaux du Québec. Association québécoise des groupes d'ornithologues. 169 p.

ÉPOQ-Outaouais, 2001. Banque de données ornithologiques informatisées gérée par le Club des ornithologues de l'Outaouais. Hull (Québec).

GAUTHIER, J. & Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux & Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.

GÉNOT, JEAN-CLAUDE. 2000. Conservation de la nature : gérer les espèces ou les habitats ? Dans Le Courrier de l'Environnement de l'Institut national de la recherche agronomique. Février 2000. no. 39. Paris (France). page 5 à 17.

PELLERIN, G. 1998. Répertoire des arbres et arbustes ornementaux. (Direction Projets de distribution) Hydro-Québec. 744 p.

ROBERT, M. 1989. Les oiseaux menacés du Québec. Association québécoise des groupes d'ornithologues & Service canadien de la faune (Environnement Canada). 109 p.

Hyper lien de référence

- Site WWW d'Environnement Canada consacré aux:

Espèces en péril <http://www.speciesatrisk.gc.ca/eep/accueil.htm>

- Site WWW du Club des ornithologues de l'Outaouais <http://www.coo.qc.ca>

- Site du Conseil régional de développement de l'Outaouais consacré à la planification stratégique <http://www.sdr.gouv.qc.ca/region07/ecadre07/htm>

ANNEXE

**LISTE DES ESPÈCES D'OISEAUX OBSERVÉES DANS LE
SECTEUR DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC)**

**PAR LES MEMBRES
DU CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS**

DE 1978 À 2000

TABLEAU

**LISTE DES OISEAUX° OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
 N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
 M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
 V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
 V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
 f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
 o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
 r rare (observation possible mais rare)
 i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
<u>LES PLONGEURS</u>		
Plongeon huard	M f	92 - 07 - 01
Cormoran à aigrettes	V o	99 - 05 - 16
Fuligule à collier	M o	92 - 05 - 04
Harle couronné	N M f	01 - 04 - 09
<u>LES BARBOTEURS</u>		
Bernache du Canada	N o M f	01 - 04 - 14
Bernache cravant	M r	00 - 10 - 11
Cygne siffleur	V i	95 - 04 - 12
Canard branchu	N M a	01 - 04 - 14
Canard noir	N M a	01 - 04 - 14
Canard colvert	N M a	01 - 04 - 14
Sarcelle à ailes bleues	M o	00 - 04 - 28
Sarcelle d'hiver	N M o	00 - 06 - 07
<u>LES GALLINACÉS</u>		
Perdrix grise ^a	R r	82 - 06 - 20
Gélinotte huppée	R f	01 - 04 - 14

TABLEAU (SUITE)

**LISTE DES OISEAUX^o OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
 N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
 M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
 V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
 V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
 f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
 o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
 r rare (observation possible mais rare)
 i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
<u>LES RAPACES DIURNES</u>		
Urubu à tête rouge	M o	01 - 04 - 14
Balbusard pêcheur	M r	01 - 04 - 07
Busard Saint-Martin	V o	86 - 05 - 06
Épervier brun	N M o	01 - 04 - 09
Épervier de Cooper	N M f	01 - 04 - 14
Autour des palombes	V o	00 - 06 - 07
Buse à épaulettes	N M o	01 - 04 - 14
Petite Buse	M f	96 - 09 - 29
Buse à queue rousse	N M o	01 - 04 - 14
Buse pattue	M o	01 - 04 - 07
Aigle royal	V r	87 - 05 - 12
Crécerelle d'Amérique	N M o	92 - 04 - 26
Faucon émerillon	V o	01 - 04 - 09
<u>LES RAPACES NOCTURNES</u>		
Petit Duc maculé	V r	00 - 02 - 14
Grand-duc d'Amérique	R f	93 - 03 - 21
Chouette rayée	V o	87 - 02 - 24
Chouette Lapone	V r	83 - 12 - 16

TABLEAU (SUITE)

**LISTE DES OISEAUX° OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
 N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
 M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
 V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
 V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
 f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
 o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
 r rare (observation possible mais rare)
 i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
<u>LES ÉCHASSIERS</u>		
Petit Blongios	V i	99 - 08 - 10
Grand Héron	M a	00 - 09 - 09
Héron vert	N M f	00 - 05 - 22
Bihoreau gris ^a	V r	98 - 06 - 21
Râle de Virginie	N M o	00 - 04 - 28
Marouette de Caroline	N M f	98 - 06 - 21
Gallinule poule-d'eau	V i	79 - 07 - 09
Pluvier kildir	N M a	01 - 04 - 14
Chevalier grivelé	N M a	98 - 05 - 24
Bécasseau à poitrine cendrée	M o	84 - 10 - 07
Bécassine des marais	N M f	79 - 05 - 03
Bécasse d'Amérique	M o	98 - 05 - 24
<u>LES VOILIERS</u>		
Goéland à bec cerclé	V a	01 - 04 - 14
Goéland argenté	V f	94 - 07 - 03
Sterne pierregarin	V o	79 - 07 - 09
<u>AUTRES QUE PASSEREAUX</u>		
Pigeon biset	R f	01 - 04 - 09
Tourterelle triste	N M f	01 - 04 - 09

TABLEAU (SUITE)

**LISTE DES OISEAUX° OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
r rare (observation possible mais rare)
i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
Coulicou à bec noir	N M o	92 - 05 - 15
Engoulevent d'Amérique	N M o	92 - 06 - 15
Martinet ramoneur	V o	99 - 05 - 18
Colibri à gorge rubis	N M f	00 - 06 - 07
Martin-pêcheur d'Amérique	N M a	01 - 04 - 14
Pic maculé	N M o	01 - 04 - 14
Pic mineur	R f	01 - 04 - 14
Pic chevelu	R f	01 - 04 - 14
Pic à dos noir	V(hiv)o	79 - 05 - 03
Pic flamboyant	N M a	01 - 04 - 14
Grand Pic	R o	01 - 04 - 14
<u>LES PASSEREAUX</u>		
Pioui de l'Est	N M a	00 - 05 - 22
Moucherolle à ventre jaune	M o	95 - 05 - 24
Moucherolle des aulnes	N M o	82 - 06 - 12
Moucherolle tchébec	N M a	99 - 05 - 19
Moucherolle phébi	N M a	01 - 04 - 14
Tyran huppé	N M a	00 - 05 - 22
Tyran tritri	N M a	00 - 05 - 22

TABLEAU (SUITE)

**LISTE DES OISEAUX° OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
 N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
 M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
 V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
 V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
 f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
 o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
 r rare (observation possible mais rare)
 i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION
Pie-grièche migratrice	V i	92 - 04 - 15
Pie-grièche grise	V r	91 - 12 - 15
Viréo à tête bleue	M o	00 - 10 - 14
Viréo mélodieux	N M f	00 - 06 - 07
Viréo de Philadelphie	M o	79 - 07 - 09
Viréo aux yeux rouges	N M a	00 - 06 - 07
Mésangeai du Canada	V r	93 - 11 - 20
Geai bleu	R a	01 - 04 - 09
Corneille d'Amérique	N M a	01 - 04 - 14
Grand Corbeau	V f	01 - 04 - 14
Hirondelle noire	V f	99 - 05 - 24
Hirondelle bicolore	N M a	01 - 04 - 14
Hirondelle de rivage	N M f	82 - 06 - 20
Hirondelle à front blanc	N M f	96 - 07 - 08
Hirondelle rustique	N M a	97 - 05 - 15
Mésange à tête noire	R a	01 - 04 - 14
Sittelle à poitrine rousse	R f	01 - 04 - 14
Sittelle à poitrine blanche	R a	01 - 04 - 14

TABLEAU (SUITE)

**LISTE DES OISEAUX° OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
 N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
 M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
 V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
 V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
 f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
 o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
 r rare (observation possible mais rare)
 i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
Grimpereau brun	R o	01 - 04 - 14
Troglodyte mignon	M o	01 - 04 - 14
Troglodyte des marais	N f M o	98 - 06 - 21
Roitelet à couronne dorée	M f	01 - 04 - 14
Roitelet à couronne rubis	M f	00 - 10 - 14
Merlebleu de l'Est	V o	92 - 04 - 12
Grive à collier	V r	89 - 02 - 12
Grive fauve	N M f	97 - 05 - 31
Grive à joues grises	M o	92 - 05 - 04
Grive à dos olive	M f	00 - 09 - 09
Grive solitaire	M o	01 - 04 - 14
Grive des bois	N M a	00 - 06 - 07
Merle d'Amérique	N M a	01 - 04 - 09
Moqueur chat	N M a	00 - 09 - 09
Moqueur roux	N M o	98 - 05 - 24
Étourneau sansonnet	R a	01 - 04 - 14
Pipit d'Amérique	M f	92 - 10 - 12
Jaseur boréal	V(hiv)f	01 - 04 - 07

TABLEAU (SUITE)

**LISTE DES OISEAUX^o OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
 N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
 M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
 V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
 V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
 f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
 o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
 r rare (observation possible mais rare)
 i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
Jaseur d'Amérique	N M a	01 - 04 - 14
Paruline à ailes dorées ³	V i	82 - 05 - 08
Paruline obscure	M f	95 - 05 - 24
Paruline verdâtre	M i	82 - 09 - 05
Paruline à joues grises	M o	00 - 09 - 09
Paruline à collier	M o	00 - 05 - 22
Paruline jaune	N M a	00 - 06 - 07
Paruline à flancs marron	N M f	00 - 06 - 07
Paruline à tête cendrée	M f	00 - 09 - 09
Paruline tigrée	M o	92 - 06 - 24
Paruline bleue	M f	97 - 05 - 16
Paruline à croupion jaune	M o	00 - 10 - 22
Paruline à gorge noire	N M a	00 - 06 - 07
Paruline à gorge orangée	M o	00 - 06 - 07
Paruline des pins	N M o	00 - 06 - 07
Paruline à couronne rousse	M o	94 - 05 - 10
Paruline à poitrine baie	M f	99 - 05 - 18
Paruline rayée	M f	97 - 05 - 31

TABLEAU (SUITE)

**LISTE DES OISEAUX° OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
 N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
 M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
 V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
 V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
 f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
 o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
 r rare (observation possible mais rare)
 i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
Paruline noir et blanc	N M f	00 - 06 - 07
Paruline flamboyante	N M a	00 - 06 - 07
Paruline couronnée	N M a	00 - 06 - 07
Paruline des ruisseaux	M o	00 - 06 - 07
Paruline triste	N M o	00 - 06 - 07
Paruline masquée	N M a	00 - 09 - 09
Paruline à calotte noire	M r	95 - 05 - 24
Paruline du Canada	M r	97 - 05 - 31
Tangara écarlate	M f	00 - 06 - 07
Bruant hudsonien	V(hiv)f	00 - 12 - 17
Bruant familial	N M a	00 - 06 - 07
Bruant des champs	N M r	99 - 04 - 26
Bruant des prés	N M f	98 - 04 - 30
Bruant fauve	M o	01 - 04 - 14
Bruant chanteur	N M a	01 - 04 - 14
Bruant de Lincoln	M o	93 - 09 - 21
Bruant des marais	N M o	00 - 10 - 22
Bruant à gorge blanche	N r M a	00 - 10 - 22

TABLEAU (SUITE)

**LISTE DES OISEAUX° OBSERVÉS DANS LE SECTEUR
DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹**

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
r rare (observation possible mais rare)
i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
Bruant à couronne blanche	M f	00 - 10 - 14
Junco ardoisé	M a	01 - 04 - 14
Bruant des neiges	V f	81 - 02 - 22
Cardinal rouge	R a	01 - 04 - 14
Cardinal à poitrine rose	N M f	00 - 09 - 09
Passerin indigo	N M o	00 - 06 - 07
Goglu des prés	N M o	00 - 05 - 22
Carouge à épaulettes	N M a	01 - 04 - 14
Sturnelle des prés	N M f	98 - 06 - 21
Quiscale rouilleux	M o	96 - 09 - 21
Quiscale bronzé	N M a	01 - 04 - 14
Vacher à tête brune	N M a	01 - 04 - 14
Durbec des sapins	V(hiv)o	91 - 12 - 15
Roselin pourpré	R o	01 - 04 - 14
Roselin familier	R f	01 - 04 - 07
Bec-croisé bifascié	N M o	94 - 12 - 16
Sizerin flammé	V(hiv)f	00 - 02 - 05
Oriole du Baltimore	N M a	00 - 06 - 07

TABLEAU (FIN)

LISTE DES OISEAUX^o OBSERVÉS DANS LE SECTEUR DU LAC DES FÉES (HULL, QUÉBEC) DE 1978 à 2000¹

ANNOTATIONS

Statut

- R Résident permanent (nicheur et présent toute l'année)
N Nicheur (niche dans le secteur du lac des Fées mais hiverne ailleurs)
M Migrateur (s'observe dans le secteur du lac des Fées durant la migration du printemps ou de l'automne)
V Visiteur (fait un bref séjour qui peut parfois être saisonnier)
V(hiv) Visiteur (fait son apparition durant la saison froide seulement)

Abondance

- a abondant (on ne peut le manquer)
f fréquent (on a de bonnes chances de l'observer)
o occasionnel (peut être observé de temps à autre)
r rare (observation possible mais rare)
i inusité (ne se retrouve qu'accidentellement dans le secteur du lac des Fées)

CATÉGORIES ET ESPÈCES	STATUT ²	OBSERVATION RAPPORTÉE ³
Tarin des pins	V(hiv)f	01 - 04 - 14
Chardonneret jaune	R a	01 - 04 - 14
Gros-bec errant	V f	00 - 06 - 07
Moineau domestique	R r	01 - 04 - 09

^o Les noms donnés aux espèces sont ceux établis par la Commission internationale des noms français des oiseaux (1993).

- 1 Information tirée de la banque-ÉPOQ du Club des ornithologues de l'Outaouais (COO) (comprenant l'étude de Smith, Lanthier et Forget (juin, 1993)) et de l'étude d'impact sur l'avifaune et de l'inventaire floristique dans le cadre de la construction de l'axe Laramée-McConnell entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne.
- 2 Statut octroyé par les membres du COO pour le sud de la région de l'Outaouais.
- 3 Dernière observation rapportée par les membres du COO, par François Morneau et Alain Lanoue et par les auteurs de l'inventaire floristique.

Épervier de Cooper : Espèce avec statut désigné par la province soit par le Fédéral.

Perdrix grise^a : espèce préoccupante pour la région selon le COO.

NOTE : Grand total de 160 espèces signalées au moins une fois dans le secteur du lac des Fées depuis 1978 et 124 espèces depuis 1995. Le secteur d'étude examiné se délimite approximativement au sud le boulevard Taché, à l'est par la promenade du lac des Fées, à l'ouest par la frontière ouest du parc de la Gatineau et au nord par le boulevard Gamelin. Aucune méthodologie particulière d'observation suivie par les membres sur le terrain dans la majorité des cas.

Un total de 410 heures et 35 minutes d'observation rapportée.

Nombre de feuillets complétés : 282.

Nombre de mentions : 3 805.

Nombre moyen de mention/feuillelet : ±15.3.